

Les moeurs au cinéma

Léo Bonneville

Number 56, February 1969

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/51610ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN

0037-2412 (print)

1923-5100 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Bonneville, L. (1969). Les moeurs au cinéma. *Séquences*, (56), 2–3.

Les moeurs au cinéma

Le premier tome du Rapport de la Commission Prévost sur l'administration de la justice au Québec suggère, comme mesure nécessaire, la libéralisation des moeurs. Cela nous rappelle un récent fait divers qui a eu un long retentissement chez nous : l'affaire d'**I a Woman**. Maintenant que les esprits sont apaisés peut-être sera-t-il utile de revenir sur ce "cas".

* * *

Dans cette affaire, il faut considérer trois facteurs distincts : le film lui-même, la dénonciation du film et l'intervention de la police.

On ne peut dire qu'**I a Woman** soit un grand film ; on ne peut dire également qu'il soit plus audacieux que plusieurs autres films qui passent dans le Québec. En fait, **I a Woman** est une production commerciale cherchant à attirer l'attention du spectateur sur la femme et les rapports sexuels. Le film est assez ennuyeux et suscite en lui-même peu d'intérêt. On peut ajouter qu'il déçoit généralement l'auditoire.

Vint la dénonciation à l'Assemblée nationale (comme on dit aujourd'hui) qui a drainé l'attention du grand public sur ce film. Le déclic étant donné, la curiosité allumée, la foule suivit naturellement. Et c'est ainsi qu'un film — entre bien d'autres — connaît une publicité sensationnelle et gratuite grâce d'ailleurs aux journaux et autres moyens d'information. Bien sûr, le public en général se sentit frustré, ne trouvant pas qu'il y avait dans ce film de quoi alarmer toute une population. Les hommes (surtout), qui firent la queue malgré le froid pour pouvoir connaître de visu ce film, sortirent déçus et plusieurs irrités. Non pas tant par ce qu'ils avaient vu que par ce qu'ils n'avaient pas vu. C'est-à-dire qu'ils s'attendaient à ce que le film offrît des scènes plus osées. Ils en furent donc quittes, comme aurait dit Musset, "pour une soirée perdue."

Mais ce n'est pas tout. Par on ne sait quelle pression, le film fut saisi par des agents de police, les propriétaires du film arrêtés et les séances suspendues. Cela se passait à Montréal (en isle). Quelque temps après, le même film, sans aucune modification, réapparut au-delà de la rivière des Prairies et la foule recom-

mença de plus belle à rendre hommage à **I a Woman**. Et les gens de Montréal s'exercèrent à enjamber un pont pour aller voir ce qu'il y avait de si "terrible" chez cette "femme" ...

* * *

Cessons cette description et demandons-nous ce qui ne va pas dans toute cette loufoquerie. Bien des réflexions nous viennent à l'esprit. Tout d'abord, il faudrait être logique. Pourquoi **I a Woman** en particulier alors que bien d'autres films de même calibre (on comprendra qu'il est préférable de n'en citer aucun ici) surgissent régulièrement sur nos écrans ? Pourquoi soudainement cet excès et abcès de puritanisme ? Et pourquoi une dénonciation publique orchestrée par la presse qui allait avoir exactement l'e fe: contraire à ce qu'on recherchait ? Naïveté ou impatience ? Dégoût ou obsession ? Pourquoi l'intervention de la police municipale dans une affaire qui relève normalement du Bureau de surveillance du cinéma ? Atteinte aux bonnes moeurs ? Mais qui décide alors ? Il faudrait savoir, et surtout il faudrait qu'il y eût entente entre le pouvoir provincial et le pouvoir municipal. Il paraît absurde qu'un film puisse être vu dans une municipalité voisine de Montréal et soit interdit dans la Métropole. Il y a quelque chose qui ne va pas au royaume du Québec.

Le cas d'**I a Woman** repose le problème du "contrôle" des films. Si un Bureau de surveillance du cinéma existe pour sanctionner ou non des films, son mandat s'étend à toute la province de Québec. Il paraît arbitraire qu'on interdise un film une fois le visa accordé. Il ne faudrait tout de même pas qu'une Police municipale se substituât au Bureau de surveillance du cinéma. Ou alors, c'est vraiment l'Etat policier.

* * *

La Commission Prévost recommande la libéralisation des moeurs en matière de spectacle se basant, dit le rapport, sur "l'opinion publique (qui) réclame ouvertement de nouvelles libertés." Il faudrait savoir lesquelles et, de plus, qui fait l'opinion publique. Il semble que ce premier tome (il y en aura dix) va déjà plus loin que ce que tente de faire approuver présentement le gouvernement fédéral. Attendons la suite avec intérêt.

Léo Bonneville,

Directeur